

Communiqué de presse

vendredi 16 avril 2010

Chambre de
commerce et
d'industrie de Paris
Seine-Saint-Denis

191 av Paul vaillant Couturier
93000 Bobigny

Information :
Service création
Transmission
0820 012 112 (0,12 €min)

Contact presse :
Isabelle Garcin
Amel Soltani
01 48 95 10 17
communication93@ccip.fr

>>> www.ccip93.fr



Label Entreprendre en France

La CCIP Seine-Saint-Denis reconnue pour la qualité de son accompagnement des créateurs et repreneurs

Engagée dans une démarche qualité orientée vers la satisfaction client et l'amélioration continue des prestations, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis a obtenu le **label Entreprendre en France** pour la qualité de ses pratiques dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise, suite à un audit externe de son service Création.

Entreprendre en France est le réseau national des professionnels de la création et de la reprise d'entreprises des CCI. Ce label garantit un accueil privilégié, des produits adaptés, un professionnalisme confirmé et un suivi personnalisé. Il est fondé sur le respect de 10 engagements assurant notamment : la qualité de l'accueil et de l'accompagnement du projet, le respect des délais, la confidentialité et l'amélioration du service rendu.

Chaque année, quelques **4000 personnes** intéressées par la création/reprise d'entreprise franchissent la porte de la CCIP Seine-Saint-Denis. Outre l'information des créateurs et repreneurs d'entreprise et de commerce lors d'une réunion d'information hebdomadaire tous les jeudis matin (9h30-12h) qui accueille 1800 personnes par an, un espace d'information ouvert tous les après-midi reçoit 2000 « porteurs de projet ». Nos conseillers en création et reprise sont tous habilités par la région Ile-de-France pour **réaliser des diagnostics de projet** permettant l'accès à des financements de formations « **dispositif Cap Entreprise** ».

La CCIP Seine Saint-Denis a été, aussi, agréée et labellisée « **NACRE** », dispositif national qui permet aux demandeurs d'emplois et bénéficiaires des minima sociaux d'être accompagnés dans la formalisation de leurs projets, ainsi que dans leur recherche de financement et au cours des 3 premières années d'activité.